

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 30
procurations : 9
votants : 39

Date de convocation :
07 octobre 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLON par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYE

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_113

Affectation des résultats 2024 – Budget annexe ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le Conseil communautaire a arrêté le 30 juin 2025 le compte administratif 2024 du budget annexe ZAE avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 794,32
RECETTES FONCTIONNEMENT	5 110,26
Solde F sans résultat	-9 684,06
Reprise résultat N-1	9 684,06
Excédent de Fonctionnement	0,00
Investissement	
	CA 2024
DEPENSES INVT	464 330,18
RECETTES INVT	684 653,53
Solde d'Investissement sans RAR	220 323,35
Reprise résultat N-1	45 149,15
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	265 472,50
Solde RAR	-300 823,02
Déficit d'Investissement	-35 350,52
Résultat global	-35 350,52

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;
Vu la délibération n° c_20250630_fin_089 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du
compte administratif 2024 – Budget annexe ZAE ;*

DELIBERE

Article 1 : reporte :

- Le résultat excédentaire d'investissement soit 265 472,50 € en recettes d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.